

19 septembre 2005

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 St-Amable, bur. 2.10
Québec G1R 6A6

**Objet: Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute
15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe**

Bonjour

Je souhaite par mon mémoire vous faire part de mon opinion face au tronçon
Leman. Je suis contre.

J'aime beaucoup ma région parce qu'elle offre encore des espaces verts et
d'air pure. Par contre, tout comme le tronçon 4 estA (sud de Saint-Constant),
le tronçon 4 estB (Jean-Leman) participe à détruire nos espaces verts. Notre
MRC comporte seulement 12% de couvert végétal, ce qui est très inférieure au
30% que chaque MRC se doit de conserver, selon les recommandations
gouvernementales.

Comment se fait-il que le gouvernement actuel est prêt à tout pour arriver à
réaliser un engagement électoral ? Pourquoi notre MRC verra son couvert
végétal diminuer encore plus, dans le seul but de mener à terme un projet
avec de multiples inconvénients suscitant autant d'opposition. En plus du
couvert végétal, qu'en est-il de la destruction de nos terres agricoles ? Nos
espèces animales menacées ? Combien sera la facture en gaspillage
environnemental pour la continuité d'un projet inadéquat au départ ?

Le ministère de l'environnement a recommandé en 2002 le tronçon de la 30
sur l'emprise de la 132, parce qu'il s'agissait d'une étude détaillée et qui
incluait des concepts de développement durable. Les beaux énoncés pour
protéger notre couvert végétal et nos lois sur la protection du territoire
agricole doivent être respectés. Nous devons, dans notre MRC, démontrer
qu'il y a eu un changement une évolution en matière environnementale que
la nature a sa place et est primordiale au sein d'une communauté en plein
développement.

Bien à vous.


Jean-François Perras